MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

DEC2024-171

Approuvant la signature d'un contrat de prestation de service avec Julie TISSERONT, pour l'animation de trois ateliers de sophrologie à destination des collégiens et des lycéens.

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Marcoussis de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour l'animation d'ateliers de sophrologie de signer du contrat de prestation de service ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat de prestation de service est signé avec Julie TISSERONT, sise 11 bis boulevard Nélaton – 91460 MARCOUSSIS ;

ARTICLE 2
Le contrat est conclu pour l'animation de 3 ateliers de sophrologie le samedi 28 septembre 2024 de 14h30 à 16h30, le samedi 9 novembre 2024 de 14h30 à 16h et le samedi 17 mai 2025 de 10h30 à 12h30.

ARTICLE 3
Le montant du présent contrat est de 800 euros TTC ;

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 2 septembre 2024

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240902-DEC2024-171-AU
Date de télétransmission : 09/09/2024
Date de réception préfecture : 09/09/2024